

## COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt et le huit Juillet à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

**Présents** : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

**Excusé(s)** : Mme LAVANNE Faosat

**A été nommée secrétaire** : M. DRAPPIER Ludovic

### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 03/07/2020 ; **Date d'affichage** : 03/07/2020

**Acte rendu exécutoire** après dépôt en Sous-Préfecture le 09/07/2020 et publication ou notification du 09/07/2020.

---

### **SOMMAIRE**

- COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- ADMISSION EN NON VALEUR. Service Assainissement.
- ADMISSION EN NON VALEUR - Commune
- BUDGET COMMUNE 2020
- BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

---

### **2020-29 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** les membres pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres :

- Président : Monsieur CHOFFY Patrick, Maire.
- Titulaires : DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, LEBLOND Valérie.
- Suppléants : DARGERE Evelyne, MARTIN Englebert, BERTHELOT Denis.

*A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)*

### **2020-30 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (C.C.I.D.)**

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée de 6 titulaires et 6 suppléants pour les communes de moins de 2000 habitants. La durée du mandat est la même que celle du Conseil Municipal.

La désignation des personnes qui siégeront au sein de cette commission sera faite par le Directeur Départemental des Finances Publiques parmi la liste de contribuables fournie.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**FIXE** cette liste comme suit :

1-LEBLOND Valérie  
2-MARTIN Englebert  
3-DARGERÉ Evelyne  
4-SIMON Serge  
5-BLOT Bernard  
6-BERTHELOT Denis  
7-MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer  
8-MORCHOISNE Laurent  
9-DRAPPIER Ludovic  
10-LAVANNE Faosat  
11-CHARTIER Guy  
12-CARRE Joël

13-MENAGER Véronique  
14-BERGEZ Alain  
15-AUDINELLE Eric  
16-CHANSARD Annick  
17-MEUNIER Jean-Paul  
18-PALLUEL Jean-Marc  
19-HUTTEAU Emmanuel  
20-GOUESLARD Pascal  
21-DARTOIS Philippe  
22-PETIT Bruno  
23-GUILLOCHON Marie-Ange  
24-VARET Jérôme

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **2020-31 - ADMISSION EN NON VALEUR - Service Assainissement**

M. le trésorier municipal de Pithiviers a transmis un état de demande d'admission en non-valeur n° 4158990832. Il correspond à des titres des exercices 2018 et 2019. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du service d'assainissement de les admettre en non-valeur.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget du service d'assainissement 2020 au compte 6541 pour un montant de 7.00 €
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **2020-32 - ADMISSION EN NON VALEUR - Commune**

M. le Trésorier municipal de Pithiviers a transmis un état de demande d'admission en non-valeur n° 4159400232. Il correspond à des titres sur l'exercice 2016. Il s'agit de sommes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du budget communal de les admettre en non-valeur.

- DIT que les crédits seront inscrits au budget communal 2020 au compte 6541 pour un montant global de 2.08 €.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **2020-33 - BUDGET COMMUNE 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à 307 910.92 €.
- Section d'investissement à 107 698.17 €.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

### **2020-34 - BUDGET ASSAINISSEMENT 2020**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VOTE** le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement à 46 999.36 €.
- Section d'investissement à 44 157.76 €.

A l'unanimité (pour : 10 ; contre : 0 ; abstentions : 0)



En mairie, le 09/07/2020  
Le Maire, Patrick CHOFFY